

VAR HABITAT – OPH DU VAR

Siège Social : Avenue Pablo Picasso – 83160 LA VALETTE DU VAR

Adresse postale : B.P. 29 – 83040 TOULON CEDEX 9

EXTRAIT

38

du Registre des Délibérations du Conseil d'Administration de
VAR HABITAT – OPH DU VAR

SEANCE du **28 JUIN 2024**

Objet de la délibération :

**DEMANDE DE
SUBVENTION
AUTOCONSOMMATION
PHOTOVOLTAÏQUE
COLLECTIVE
RESIDENCE LES
PEUPLIERS-LA VALETTE
DU VAR**

Le Conseil d'Administration de VAR HABITAT – OPH DU VAR
conformément à son Règlement Intérieur s'est réuni à :
LA VALETTE DU VAR

sous la présidence de : **M. Thierry ALBERTINI**

ADMINISTRATEURS EN EXERCICE : **22** (suite au décès soudain
d'un administrateur)

Présents : Thierry ALBERTINI, Catherine BASCHIERI, Michèle
BUGEAU, Dominique CAPITAINE, Solange CHIECCHIO, Carmen
COINTREL, Thierry DOREAU, Patrick EVEILLEAU, Jeannine GHIO, Loïc
GUILLEUX, Josée MASSI, Serge PELLEGRIN, Jacques PEYROT, Valérie
RIALLAND.

Christian BRIEL ayant donné pouvoir à J GHIO
Dalila CHOUIAH ayant donné pouvoir à L GUILLEUX
Patrick DEBIEUVRE, ayant donné pouvoir à T ALBERTINI
Marc ESPONDA, ayant donné pouvoir à D CAPITAINE
Marc LAURIOL, ayant donné pouvoir à T ALBERTINI

Absents et excusés : Martine ARENAS, Delphine GROSSO,
Dominique LAIN.

Représentant du CSE : Didier D'HOTEL, Stéphanie MANETTI

Commissaire du gouvernement : Frédéric LOUBEYRE (DDTM du
Var)

Monsieur le Président dit :
Chers Collègues,

La résidence LES PEUPLIERS située sur la commune de LA VALETTE DU VAR fait
l'objet d'un projet expérimental d'installation de panneaux solaires permettant de venir
en appoint de la production d'eau chaude sanitaire des 96 logements individuels. A cela il
est souhaité d'équiper les toitures terrasses et les toitures tuiles des trois bâtiments de
panneaux photovoltaïques permettant une production d'électricité prévue en
autoconsommation pour les 96 logements et les services généraux de VAR HABITAT.

Dans le cadre des demandes de subventions établies auprès du dispositif SOLAIRE
READY (études, désamiantage ...) et du dispositif SMART PV (installation panneaux)
initiés par la Région Sud, les dossiers de constitution des aides nécessitent une
délibération de l'organe délibérant décidant de la réalisation du projet estimé à 305 000 €
TTC.

Le Conseil d'Administration après avoir entendu l'exposé de son Président, l'adopte
à l'unanimité et le transforme en délibération.

Le Président,

Thierry ALBERTINI